



Mon patron me fait travailler pendant ma mise a pied???

Par **gregory62124**, le **18/02/2013** à **19:59**

bonjour,rnj espere que quelqu un pourra m aider...j explique mon cas :rnje suis routier et le 4 decembre j ai accroché la station de lavage de l entreprise. J ai reçu un recommandé me donnant la date d entretien fixée au 2 janvier.rnLe 12 fevrier je recois un recommandé pour ma mise a pied de 5 jours donc de aujourd hui, le 18 fevrier au 22 fevrier.rnBon, perso le patron n est pas dans les delais donc de toute facon j ai envoyé un recommandé lui demandant d annuler la sanction (apres un appel a l inspection du travail pour m assurer de mes droits quand meme).rnMais aujourd hui mon chef qui n etait apparemment pas au courant avant que je ne lui montre le courrier (vendredi)m a fait travailler alors que je suis en mise a pied....je voulais donc savoir si c est parce que la sanction avait ete annuléé (puisque il n a pas pu recevoir mon recommandé envoyé ce matin seulement) ou si il risque d avoir un probleme au niveau de ma fiche de paie....rnmerci d avance pour votre aide

Par **Consuelo**, le **18/04/2013** à **19:44**

Bonjour,rneffectivement, vous n'avez pas à travailler pendant une mise à pied disciplinaire puisque vos heures ne vous seront pas payées.rnHélas pour vous en assurer, je crains qu'il ne faille attendre votre bulletin de paie ou en parler ouvertement avec votre hiérarchie.rnBien cordialement.